



01 - Ouverture de la séance

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE LA SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil de Saint-Gilles, ce 28 mars à 19h30.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 M. Michel Flamand

Siège # 2 M. Bruno Montminy

Siège # 3 Mme Huguette Robitaille

Siège # 4 Mme Carole Dubois

Siège # 5 M. Alain Roger

Siège # 6 M. Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Robert Samson.

Mme Lucie-Marie De Blois, directrice générale / secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

01- Ouverture de la séance

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

02 - Adoption de l'ordre du jour

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Ouverture de la séance

2 - Adoption de l'ordre du jour

3 - Adjudication d'un emprunt par émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

4 - Concordance des règlements d'emprunt

5 - Période de questions

6 - Clôture et levée de la séance

Il est proposé par Huguette Robitaille appuyé par Michel Flamand et résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2012-03
50

03 - Adjudication d'un emprunt par émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

3 - Adjudication d'un emprunt par émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

Il est proposé par Michel Flamand , appuyé par Alain Roger et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Gilles accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt du 4 avril 2012 au montant de 982 000 \$ par billet en vertu du (des) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 330-05, 331-05, 332-05, 341-06, au pair [1] ou au prix de 98,(73200) [2] , échéant en série cinq (5) ans comme suit :

162 300 \$	2.00000 %	4 avril 2013
116 100 \$	2.15000 %	4 avril 2014
118 800 \$	2.40000 %	4 avril 2015
121 600 \$	2.70000 %	4 avril 2016
463 200 \$	3.00000 %	4 avril 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

[1] Au pair signifie de valeur égale, donc pas de frais d'escompte.

[2] Au prix de 98,() signifie qu'il y a des frais escompte, donc inscrire le prix de l'institution gagnante.

2012-03
51

04 - Concordance des règlements d'emprunt

04 - Concordance des règlements d'emprunt

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Gilles souhaite emprunter par billet un montant total de 982 000 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
330-05	725 400 \$
331-05	143 000 \$

332-05	64 900 \$
341-06	48 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Carole Dubois , **appuyé par** Claude Blais **et résolu unanimement :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 982 000 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) **(330-05, 331-05, 332-05, 341-06)** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 4 avril 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	162 300 \$
2014.	116 100 \$
2015.	118 800 \$
2016.	121 600 \$
2017.	124 300 \$ (à payer en 2017)
2017.	338 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Gilles émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 avril 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) **(330-05, 331-05, 332-05)** chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

05 - Période de questions

5- PÉRIODE DE QUESTIONS :

06 - Clôture et levée de la séance

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE :

Il est proposé par Carole Dubois que cette séance extraordinaire soit levée à 19h50.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

Robert Samson, maire

Lucie-Marie De Blois
Directrice générale / Secrétaire-trésorière